



SEANCE ORDINAIRE N° 02/2017 du 06 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le 6 avril, les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Bernwiller, dûment convoqués le 30 mars, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Philippe SCHITTLY, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux

DITNER Mathieu

BAUR Patrick

BERHNARD Esther

BITSCH Jean-Luc

LABARTETTE Lionel

LEBER Marie-Thérèse

RAUSCHER Christophe

RICHERT Hubert

CARTEAUX Dominique ROTH Jean-Luc (départ à 20h15)
DELEURY Bernard SCHMITT Frédéric
DITNER Joseph SCHNOEBELEN Gervais

DITNER Joseph SCHNOEBELEN Gervais
GREDEL Pierre-Paul STIMPFLING Bertrand
HELGEN Léonard ZIROLI Manolita

KNECHT Sylvie

Absent excusé: GRASSER Jean-Claude

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer. M. SCHNOEBELEN Gervais est nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Indemnités du Maire
- Indemnités de l'Adjoint
- Indemnités des Adjoints de la Commune Déléguée d'Ammertzwiller
- Indemnités des Adjoints de la Commune Déléguée de Bernwiller
- Tarifs concessions cimetière
- DETR: Travaux de chemins ruraux et mise en accessibilité du cimetière
- FSIL : Dossier subvention Hangar de stockage du miscanthus
- Télégestion : dossier de subvention DETR et FSIL
- Rénovation thermique et mise en accessibilité de la mairie
- Affectation de l'actif
- Contrat d'entretien des sous-stations du réseau de chaleur communal
- Vente de la maison forestière de Gildwiller
- Acquisition de matériel roulant
- Attribution des terrains communaux vacants
- Réhabilitation des abords de la maison Henner : demande de subvention LEADER
- ComCom : nouvelle dénomination de la collectivité fusionnée
- Agréments société de chasse du Limberg
- Décisions
- Infos et Divers

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour : Agréments pour la chasse de Bernwiller.

20h15 : départ de M. ROTH Jean-Luc pour une intervention pompiers

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIÈRE SEANCE

Une erreur matérielle est à corriger sur le point 10 concernant le nombre de voix.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité le compte rendu de la séance du 08 février 2017.





1° INDEMNITES DU MAIRE

Monsieur Mathieu DITNER prend la présidence de la séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2017;

VU que l'ensemble des indemnités des élus ne dépasse pas l'enveloppe indemnitaire maximale pour une commune de strate équivalente ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE**, par un vote à main levée, par 18 voix POUR et 1 ABSTENTION et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire au taux de 34.87 % de l'Indice terminal de la fonction publique.

2° INDEMNITES DES ADJOINTS DE LA COMMUNE NOUVELLE

Monsieur Philippe SCHITTLY reprend la présidence de la séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées à l'adjoint de la Commune Nouvelle, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DÉCIDE**, par un vote à main levée, par 18 voix POUR et 1 ABSTENTION, et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjoint au Maire au taux de 24,63 % de l'Indice terminal de la fonction publique.

INDEMNITES DE FONCTION AUX ADJOINTS DELEGUES DE LA COMMUNE DELEGUEE D'AMMERTZWILLER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants:

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints de la Commune Déléguée d'AMMERTZWILLER, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE**, par un vote à main levée, par 16 voix POUR et 3 ABSTENTIONS, et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjoint au Maire au taux de 6,60 % de l'Indice terminal de la fonction publique.



4° INDEMNITES DE FONCTION AUX ADJOINTS DELEGUES DE LA COMMUNE DELEGUEE DE BERNWILLER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants :

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints de la Commune Déléguée de BERNWILLER, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE**, par un vote à main levée, **par 17 voix POUR et 2 ABSTENTIONS** et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjoint au Maire au taux de **7,65 % de l'Indice terminal de la fonction publique**.

5° TARIFS CONCESSIONS CIMETIERES DE BERNWILLER

Le conseil Municipal prend connaissance des tarifs des concessions. Après en avoir délibéré il **DECIDE**, à l'unanimité, d'appliquer ces tarifs à compter du 01 mai 2017 :

	Surface	Places Urnes	Durée	Proposition 1	
MONUMENTS A LA CHARGE DE LA FAMILLE					
	m²		15 ans	80,00 €	
Tombe simple	2,00m ²	2	15 ans	160,00 €	
Tombe double	4,00m ²	4	15 ans	320,00 €	
Tombe triple	6,00m ²	6	15 ans	480,00 €	
Tombe quadru	8,00m ²	8	15 ans	640,00 €	
Mini tombe	0,70m ²	4	15 ans	140,00 €	
PAS DE MONUMENTS A REALISER PAR LA FAMILLE					
Emplacement					
cinéraire	0,50m²	4	15 ans	450,00 €	
Columbarium	case	2	15 ans	380,00 €	
Jardin souvenir				10,00 €	

6° TRAVAUX DE CHEMINS RURAUX ET MISE EN ACCESSIBILITE DU CIMETIERE (DETR)

Le Conseil Municipal souhaite :

- réaliser les travaux de réfection des chemins ruraux du Langhagweg en 2017 et du Niedererweiherweg,
- mettre aux normes les bâtiments communaux (cimetière et église) conformément à l'ADAP.







Après délibération, le Conseil Municipal, par 18 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION, à l'unanimité.

- DONNE un accord de principe sur la réalisation des travaux :
 - o de réfection du chemin rural dit Langhagweg et du Niederweiherweg pour un montant respectivement de 33 000 € et 31 000 € HT,
 - o d'accessibilité de l'église et du cimetière, pour un montant de 23 000 € HT.
- **CHARGE** le Maire d'établir les dossiers de subvention auprès des organismes susceptibles de financer ces travaux et notamment au titre de la DETR.
- DIT que les crédits sont ou seront prévus au budget primitif.

7° HANGAR DE STOCKAGE DU MISCANTHUS – BUDGET RESEAU DE CHALEUR

Le Conseil Municipal souhaite mettre en place un hangar de stockage pour la récolte de miscanthus récolté localement, biomasse servant à alimenter les chaufferies communales.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

 DONNE un accord de principe sur la réalisation des travaux construction d'un hangar de stockage pour un montant de 135 000 € HT selon le plan de financement suivant :

Dépenses

Montant des travaux : 135 000,00 €

Recettes:

DETR 20 % : 27 000,00 € → Accordée

FSIL 40 % : 54 000,00 € Fonds propres : 54 000,00 €

Total : 135 000,00 €

- **CHARGE** le Maire de faire les demandes de subventions et notamment du FSIL auprès des organismes susceptibles de financer ces travaux.
- L'AUTORISE à faire établir les documents d'urbanismes pour les besoins de l'opération.
- DIT que les crédits sont prévus au budget primitif.

8° MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE TELEGESTION – BUDGET RESEAU DE CHALEUR

La mise en place d'un système de télégestion performant s'avère nécessaire pour un pilotage efficient des deux réseaux de chaleur.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DONNE** un accord de principe sur la réalisation de cette mise en place pour un montant de 13 000 € HT selon le plan de financement suivant :

Dépenses

Montant des travaux : 13 000 €

Recettes

DETR 20 % : 2 600 € IPL 40 % : 5 200 € Fonds propres : 5 200 €

Total 13 000 €





- CHARGE le Maire d'établir les dossiers de subvention auprès de l'ensemble des entités susceptibles d'apporter leur aide et notamment l'état dans le cadre de la DETR et du FSIL.
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif.

9° RENOVATION THERMIQUE ET MISE EN ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de réaliser les travaux de rénovation thermique et de mise en accessibilité de la mairie.

Le cabinet D'Form a été chargé d'établir le projet dont le montant prévisionnel total s'élève à 595 000 € HT.

Montant dédié à la rénovation thermique :

Montant dédié à la mise aux normes accessibilité :

Autres travaux :

Les travaux de rénovation thermique ainsi que la mise en accessibilité font l'objet de potentielles aides de l'Etat dans le cadre du FSIL et de la DETR. La Région interviendra également pour la seule rénovation thermique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 11 voix POUR, 6 voix CONTRE, 2 ABSTENTIONS:

- **DONNE** son accord de principe quant à la réalisation de ces travaux,
- CHARGE le Maire d'établir les dossiers de subvention auprès de l'ensemble des entités susceptibles d'apporter leur aide et notamment l'Etat dans le cadre de la DETR et du FSIL et la Grande Région,
- L'AUTORISE à faire établir les documents d'urbanisme pour les besoins de l'opération.

10° AFFECTATION DE L'ACTIF

M. le Maire explique à l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à l'affectation de l'actif « Réseau Assainissement » du Budget Général vers le Budget Annexe Assainissement pour un montant de

27 097,84 €.





		CERTIFICAT ADMINISTRATIF					
Δ.	ffectation de l'actif « Pése	au Assainissement » du Budget Général de Bernwiller-Ameri	zwiller vers	le Budget Anne	va Assainissar	nent	
Α.	nectation de l'actil « Rese	au Assamissement » du Budget General de Bernwiner-Ameri	ZWIIIEI VEIS	e Budget Aime	AC ASSAIIIISSEI	nent	
étail de l'ac	ctif « réseau Assainisseme	ent » de la Commune de Bernwiller – Amertzwiller à affecter		délibération du			
compte	# inventaire	libellé immobilisation	date m.e.s.	durée amort.	valeur brute	amortissements	valeur nette
						,	
21532		ETUDE RECYCLAGE DES BOUES / LAGUNE/2006/21532/04	01/01/2006	10	7 059,27	7 059,27	0,
21532		BRANCHEMENT ASSAINISSEMENT / 2003/2315/01	31/12/2005	10	12 781,89		0,
21532	9,00047E+13	TRVX AMELIOR DU FONCT ACCES / 2005/21532/01	31/12/2005	10	5 938,28	5 938,28	0,
21532		TRVX EPANDAGE ET VIDANGE DES LAGUNES / 2005/21532/02	31/12/2005	10	1 255,80	1 255,80	0,
21532		TRVX EPANDAGE ET VIDANGE DES LAGUNES / 2005/21532/03	31/12/2005	10	62,60	62,60	0,
21532	_TOTAL	_Installations matériel outillage technique - réseaux assainissement			27 097,84	27 097,84	0,
ritures d'o	rdre non budgétaire à enr	egistrer par le Comptable de la Trésorerie de Dannemarie					
ritures d'o		egistrer par le Comptable de la Trésorerie de Dannemarie Commune de Berwiller - BC 57300					
ritures d'o							
ritures d'o			compte	débit	crédit		
ritures d'o			compte 21532	débit -	crédit 27 097,84		
ritures d'o		Commune de Berwiller - BC 57300	· ·	débit - 27 097,84			
ritures d'o		Commune de Berwiller - BC 57300 Affectation des réseaux	21532	-			
ritures d'o		Commune de Berwiller - BC 57300 Affectation des réseaux Affectation des amortissements des réseaux	21532 281532	27 097,84	27 097,84		
ritures d'o	OONB Budget Général –	Commune de Berwiller - BC 57300 Affectation des réseaux Affectation des amortissements des réseaux Compte de contrepartie	21532 281532	27 097,84	27 097,84		
ritures d'o	OONB Budget Général –	Commune de Berwiller - BC 57300 Affectation des réseaux Affectation des amortissements des réseaux	21532 281532	27 097,84	27 097,84		
ritures d'o	OONB Budget Général –	Commune de Berwiller - BC 57300 Affectation des réseaux Affectation des amortissements des réseaux Compte de contrepartie	21532 281532	27 097,84	27 097,84		
ritures d'o	OONB Budget Général –	Commune de Berwiller - BC 57300 Affectation des réseaux Affectation des amortissements des réseaux Compte de contrepartie	21532 281532 181	27 097,84 27 097,84	27 097,84 - 27 097,84		
ritures d'o	OONB Budget Général –	Affectation des réseaux Affectation des amortissements des réseaux Compte de contrepartie	21532 281532 181 compte	- 27 097,84 27 097,84 débit	27 097,84 - 27 097,84		

Ces écritures d'ordre non budgétaires sont à enregistrer par le Comptable de la Trésorerie de Dannemarie dans le cadre d'OONB (Opération d'Ordre Non Budgétaires). Le Maire **EST AUTORISE** à signer le certificat administratif joint.

11° CONTRAT ENTRETIEN SOUS STATIONS - BUDGET RESEAU DE CHALEUR

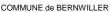
M. SCHITTLY présente le devis de l'entreprise HUG pour la vérification annuelle de 25 sousstations pour un montant de 94,00 € H.T soit 2 350,00 € H.T pour l'année.

L'assemblée **DECIDE**, à l'unanimité, de retenir l'entreprise HUG pour la vérification et le contrôle des sous stations pour un montant de 94,00 € HT/visite et **AUTORISE** M. SCHITTLY à signer le contrat.

12° VENTE MAISON FORESTIERE

M. le Maire informe l'assemblée que la maison forestière sise à Gildwiller a été cédée à un particulier pour un montant de 211 000,00 €.

La quote-part de cette vente revenant à la commune de Bernwiller s'élève à 16 676,54€.







Recette encaissée par la commune = 211 000 € Frais à déduire :

- Frais de transcription = 1438.09 €
- Estimation valeurs maison et terrain = 250 €
- Diagnostics immobiliers = 410 € + 150 € = 560 €
- Frais d'arpentage = 1419.60 €
- Reste = 207 332.31 €

Part du terrain (qui appartient à Gildwiller) = 40 % = 82 932.92 €

Part de la maison (cofinancée par l'ensemble des communes du triage forestier de l'époque) = 60% = 124 399.39 €. Ce montant sera réparti comme à l'accoutumée c'est-à-dire au prorata de la surface boisée appartenant à chaque commune :

COMMUNES	SURFACES	QUOTE-PART
AMMERTZWILLER	96.16	16 676.54 €
BALSCHWILLER	213.95	37 104.25 €
BRETTEN	130.91	22 703.05 €
BUETHWILLER	36.67	6 359.49 €
DIEFMATTEN	59.19	10 265.02 €
FALKWILLER	26.34	4 568.01 €
GILDWILLER	60.58	10 506.08 €
HECKEN	32.57	5 648.45 €
STERNENBERG	60.94	10 568.51 €
TOTAL	717.31	124 399.39 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ACCEPTE la quote-part qui lui revient.

13° ACQUISITIONS DE MATERIEL ROULANT

Lors de l'élaboration du BP 2017, des crédits ont été prévus pour l'acquisition

- d'une remorque à fond mouvant pour le transport du miscanthus,
- d'un véhicule plateau destiné au service technique de la commune.

Le matériel convoité a été trouvé en occasion et réponse rapide a dû être donnée aux vendeurs.

Monsieur le Maire propose donc d'entériner l'acquisition :

- de la remorque au prix de 40 000,00 € HT
- du véhicule plateau au prix de 13 333,33 € HT.

Ces montants seront imputés en section d'investissement respectivement aux comptes 2182 du Budget annexe chaleur et C/21571 du Budget Général de la commune.

Après en avoir délibéré, l'assemblée **DECIDE**, à l'unanimité, de réaliser ces acquisitions et **DIT** que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2017.

14° ATTRIBUTION DES TERRAINS COMMUNAUX VACANTS

Les dernières crues répétées du Spechbach ont incité la commune à se rapprocher du CG68 afin qu'il mène une étude pour élaborer un avant-projet de prévention des crues. Une zone d'épandage permettant d'amortir ou éviter les crues dans la zone urbanisée est susceptible d'être mise en place en amont du village.

L'étude se prononcera concomitamment sur les possibilités de modifier la hauteur du tablier du pont de l'église. L'étude sera achevée à l'automne 2017 et nous connaîtrons alors les zones impactées.





Les terrains communaux actuellement vacants ont vocation à être attribués prioritairement aux exploitants de ces parcelles.

Afin de pouvoir garder la libre disposition de ces terrains tout en évitant leur retour en friche, le Maire propose de les mettre provisoirement à disposition des agriculteurs, à titre précaire, pour une durée d'une ou deux années dans le cadre d'un prêt à usage tel que conseillé à la commune par le service juridique de la chambre d'agriculture.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à passer lesdits contrats avec les candidats.

15° APPROBATION DU PROJET DE DEVELOPPEMENT CULTUREL DE TERRITOIRE POUR LA MAISON **HENNER**

1.2. Phase 1 : projet de réhabilitation des abords de la Maison Jean-Jacques HENNER à BERNWILLER par l'art et la nature

Par délibération du 04 janvier 2015, le Conseil municipal, décidait de réhabiliter les abords de la maison Henner à travers notamment la création d'un verger artistique pour un montant prévisionnel de 168 916 € H.T

Après en avoir délibéré, l'assemblée retient une première tranche de travaux respectueux des 3 axes se dégageant de l'étude DUMEIGE et s'inscrivant dans le projet global d'aménagement de la maison Henner: Arts visuels, les paysages, jardins et vergers détaillés ci-dessous:

Un espace paysager sous la forme d'un parc de sculptures mêlant art et végétale.

Un jardin évolutif enrichit chaque année par le travail d'artistes sélectionnés

Mise en place d'une passerelle sur la rivière

Une aire de pique-nique et zone de jeux avec des matériaux naturels, éco-conception

Un jardin d'arboriculteur sous la forme d'un verger artistique en lien avec l'association.

Reconstituer une « prairie naturelle » semée de fleurs sauvages et d'espèces locales.

La remise en eau de l'ancien étang et la mise en place de haies brises-vue.

Implanter un potager d'espèces locales anciennes qui ne sont plus commercialisées.

Le budget prévisionnel de s'élève à 85 602,42 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, des présents :

- > D'AUTORISER le Maire à déposer les demandes d'aides financières auprès des partenaires institutionnels et notamment les instances européennes dans le cadre des aides leader:
- de CHARGER le Maire de procéder à toute initiative et accomplir toute formalité pour mener à bonne fin l'opération et prendre et signer tout acte y afférant
- > de RETENIR le plan de financement suivant :





Financeurs publics sollicités	
(préciser : exemple : Etat, Région, Département,	Montant prévisionnel
Commune de etc)	
ETAT : DETR	9 530,00
Sous-total financements publics (1):	9 530,00

FEADER sollicité (2) :	50 000,00
Financeurs privés sollicités (préciser) :	
Cercle des Mécènes	1 000,00 €
Sous-total financements privés (3)	1 000,00
Recettes (4) 71%	60 530,00
Fonds propres	25 072,42
Autofinancement (5) 29%	25 072,42
Total (1) + (2) + (3) + (4) + (5)	85 602,42

16° NOUVELLE DENOMINATION DE LA COLLECTIVITE FUSIONNEE

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2113-1 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté préfectoral du 15 juin 2016 portant fusion de la Communauté de Communes de la Largue et de La Porte d'Alsace Communauté de Communes de la Région de Dannemarie au 1er janvier 2017 ;

VU la délibération de la Communauté de Communes Porte d'Alsace-Largue en date du 30 mars 2017 approuvant le souhait des élus du Conseil Communautaire d'avoir une collectivité bénéficiant d'une dénomination représentative et cohérente pour ses habitants et son territoire dans les domaines économique, touristique et géographique ;

CONSIDERANT que cette dénomination devra être lisible et identifiable pour ses communes membres et asseoir une trajectoire de son territoire pour les années à venir ;

CONSIDERANT que la nouvelle dénomination devra permettre la création de la charte graphique et visuelle de la Communauté de Communes, avec pour objectif de se faire connaître et reconnaître à l'intérieur comme à l'extérieur de son territoire ;

CONSIDERANT les résultats du sondage effectué auprès des élus titulaires du Conseil Communautaire portant leurs choix en majorité sur la dénomination suivante « Communauté de Communes Sud Alsace Largue » ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION :

APPROUVE la nouvelle dénomination suivante « Communauté de Communes Sud Alsace Largue » ;





DEMANDE au Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Porte d'Alsace-Largue en même temps que la transmission au contrôle de légalité.

17° AGREMENTS SOCIETE DE CHASSE DU LIMBERG

M. FOLZER Albert, Président de la Société de Chasse du Limberg, adjudicataire de la chasse communale de Bernwiller historique sollicite l'agrément de permissionnaires.

Après avoir examiné les dossiers, l'assemblée, à l'unanimité, **DECIDE** d'agréer les candidatures suivantes :

- M. DEFAGO Luc, domicilié à CHAMPERY (Suisse), rue du Village, 16
- M. DESSOUD Yves, domicilié à GALFINGUE, 13 rue d'Heimsbrunn
- M. KUENTZ Aurélien, domicilié à HAGENTHAL LE BAS, 6 rue du Lertzbach
- M. ORZECH Nicolas, domicilié à SENTHEIM, 2A rue du Chemin de Fer
- M. PREBAY Sébastien, domicilié à ENSISHEIM, 41 rue du Tramway
- M. TABOADA Julio, domicilié à BALE (Suisse), Murbacherstr. 18.

18° DECISIONS

- M. SCHITTLY Philippe informe l'assemblée des décisions suivantes :
 - » n°DE_2017_001 attribuant le marché de maitrise d'œuvre du cabinet Merlin pour un montant de 10 725.00 €HT
 - » n°DE_2017_002 attribuant le marché de maitrise d'œuvre de l'entreprise BEREST pour un montant de 15 600,00€HT.
 - » n°DE_2017_003 attribuant le marché de mission SPS du projet voie verte à l'entreprise Véritas pour un montant de 3 505,00 € H.T.
 - n°DE_2017_004 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'ancienne mairie d'Ammertzwiller en nouvelle mairie de la Commune Nouvelle de Bernwiller (mise aux normes accessibilité et rénovation thermique) pour un montant de 25 000,00 € H.T.

19° DIVERS

- Les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) :
 - > SARL LES VERGERS 2-LTA, terrain du lotissement, rue des Champs
 - M. SITTERLE Alexandre, Carré de l'habitat, 14 chemin du Ruisseau
 - M. ALPHONSE Christophe et KLEIN Julie, 8 rue François-Joseph Deyber
 - ➤ M. COLOMBO Maurice, 7D rue Louis Werner
 - > Consorts STIMPFLING, 3 rue Jean-Jacques Henner (STIMPFLING Marcel)
 - > Consorts ROBISCHUNG, Schloss
 - > Consorts DENTZER/PFLIEGER, 12 rue De Lattre De Tassigny
 - M. CLADI Jérôme et Mme TOUSCH Stéphanie, Carré de l'Habitat, 13 chemin du Ruisseau sont présentées aux membres du Conseil pour information.





- Opération brioches : malgré quelques difficultés à mobiliser les élus de la commune historique d'Ammertzwiller, il est décidé de maintenir l'opération. Mme LEBER Marie-Thérèse est chargée de commander les brioches.
- Mme LEBER Marie-Thérèse demande si la Communauté de Communes Sud Alsace-Largue a pris une décision quant au PLUi. Monsieur le Maire précise que + 25 % des Communes ont exprimé le souhait de garder la compétence PLU. Cette situation implique pour la commune nouvelle de Bernwiller de grenéliser ses documents d'urbanisme.
- M. SCHMITT Frédéric demande si dans le cadre des travaux de la voie verte, il serait envisageable de « casser » les coins de la chicane située à l'extrémité de la rue des Fleurs afin de faciliter l'accès aux parcelles des exploitants agricoles.
- Mme KNECHT Sylvie demande la signification des marques orange fluo dans la rue François Joseph Deyber.
- M. RAUSCHER Christophe informe l'assemblée que les flyers pour la journée citoyenne ont été distribués sur la commune historique de Bernwiller et il remercie les conseillères impliquées dans la distribution. Il sollicite les conseillers pour la distribution sur Ammertzwiller. M. HELGEN Léonard se propose de faire la distribution sur la partie haute du village.
- Les conseillers s'accordent pour fixer les réunions du Conseil le jeudi de la première semaine paire de chaque mois. Les prochaines dates préconisées sont donc :
 - Jeudi 4 mai
 - Jeudi 1^{er} juin
 - Jeudi 13 juillet
 - Jeudi 10 août
 - Jeudi 7 septembre
 - Jeudi 5 octobre
 - Jeudi 2 novembre
 - Jeudi 14 décembre

Fin de la séance : 23h00